

CONCOURS INTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier relatif à un évènement survenu dans un lieu public. Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité du candidat à rédiger un rapport circonstancié à partir dudit évènement.

Durée : 2 heures
Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 11 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes le gardien-brigadier de police municipale Charlie DELTA (matricule 111), en poste dans la commune de POLVILLE (Département X-ray).

La police municipale dans laquelle vous exercez compte deux agents. POLVILLE est située en zone gendarmerie.

Le 3 mai 2022 à 14h20, avec votre collègue, le gardien-brigadier Roméo SIERRA (matricule 222), vous procédez à un contrôle de vitesse à l'aide du cinémomètre du service (calibré le 7 avril 2022), rue des aulnes, située dans le centre-bourg. Vous contrôlez la vitesse des véhicules venant de la rue des frênes et se dirigeant vers la rue de la Mairie.

Vous êtes revêtu de votre uniforme et muni de vos équipements individuels de protection et de sécurité réglementaire (caméra mobile individuelle, pistolet semi-automatique, bâton télescopique, paire de menottes, radio portative de communication), d'un téléphone mobile de service, d'une tablette permettant la consultation du système d'immatriculation des véhicules et du fichier national des permis de conduire, ainsi que d'un terminal de verbalisation électronique.

Le véhicule de service sérigraphié « POLICE MUNICIPALE » est régulièrement stationné.

A 14h30, vous interceptez un véhicule de marque INDIA de couleur rouge, modèle 777, immatriculé AB-123-CD, dont la vitesse mesurée par votre appareil est de 74 km/h au lieu des 50 km/h en agglomération.

Le véhicule s'immobilise sur une place de stationnement. Selon les vignettes arborées sur le tableau de bord, le véhicule est assuré et le contrôle technique est valide.

Le conducteur reconnaît les faits et indique ne pas être en capacité de vous présenter les documents afférents à la conduite puisqu'il a oublié son porte-feuille à son domicile. Il vous déclare son identité, sa date de naissance et son adresse : Alpha BRAVO, né le 27 janvier 1995 à POLVILLE (Département X-ray) et demeurant 12 rue des frênes à POLVILLE (Département X-ray).

La consultation des fichiers fait apparaître que le permis de conduire de M. Alpha BRAVO est suspendu.

Alors que vous contactez le major Oscar PAPA, officier de police judiciaire à la brigade de Gendarmeville pour l'informer de la situation, Alpha BRAVO s'en prend physiquement au gardien-brigadier Roméo SIERRA. Ce dernier le maîtrise rapidement, vous avisez le major Oscar PAPA de ces derniers faits, il vous demande de ramener l'individu à la gendarmerie.

Vous intervenez et établissez le rapport que vous adressez aux autorités compétentes dans lequel vous rendez compte de vos diligences et des mesures que vous avez prises, en vous aidant des pièces jointes.

Renseignements complémentaires :

- Vous avez la possibilité de faire appel à des renforts.

- Identité du mis en cause :

Alpha BRAVO, né le 27 janvier 1995 à POLVILLE (Département X-ray).
Demeurant : 12 rue des frênes à POLVILLE (Département X-ray).

- Identité de l'Officier Police Judiciaire :

Major Oscar PAPA, Officier de Police Judiciaire.
Gendarmerie Nationale de GENDARMEVILLE (Département X-ray).

Liste des documents :

Document 1 Extrait du code de procédure pénale (3 pages).

Document 2 Extrait du code pénal (1 page).

Document 3 Extrait du code de la sécurité intérieure (1 page).

Document 4 Extrait du code de la route (2 pages).

Document 5 Extrait de l'arrêté du 04/06/09 relatif aux cinémomètres de contrôle routier (1 page).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.